



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

Registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars à onze heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Patrick DENAUD, Maire.

Convocation : 07/03/2023

Affichage : 07/03/2023

Nombre de membres

En exercice : 10

Procurations : 2

Votants : 10

Etaient présents : M. DENAUD, Mme VALADE, M. PRIVAT, Mme MOREAU, Mme VAREILLE, Mme POTIGNY, M. DIDIERJEAN, M. GUILLON.

Excusés : M. SARTOUX a donné procuration à M. DENAUD
M. PETIT a donné procuration à Mme VALADE

Absents :

Secrétaire de séance : Lucile VAREILLE

Objet : Affectation du résultat 2022

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, Mme VALADE propose aux membres du conseil d'affecter le résultat de l'exercice 2022 et d'adopter la délibération suivante :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

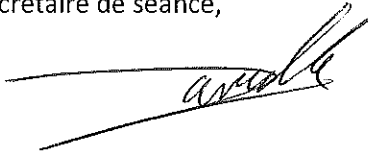
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	286 493,79 €
- un excédent reporté de :	166 540,58 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	453 034,37 €
- un excédent d'investissement de :	672 150,93 €
- un déficit des restes à réaliser de :	241 837,68 €
Soit un besoin de financement de :	430 313,25 €

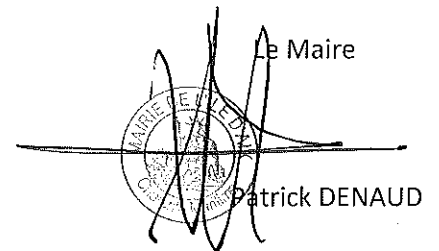
Le Conseil municipal, **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	453 034,37 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	453 034,37€
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	6 72 150,93 €

Le secrétaire de séance,



Le Maire



Patrick DENAUD

Certifié exécutoire compte-tenu sa transmission par voie électronique le 21/03/23
et de sa publication le 21/03/23